POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS:

Un an, Saumur. . . 18 fr.» c. Poste, 24 fr.» c. Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Care de Saumur (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

Omnibus.

3 heures 11 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus.
1 — 45 — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte (prix réduit).

8 — 41 — — Omnibus-Mixte.

9 — 50 — — Express.

11 — 54 — — Omnibus-Mixte.

5 — 57 — soir, Omnibus.

10 — 34 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS:

RÉSERVES SONT FAITES:
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même
payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Ét du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABIONNE A SAUNTUB, Au Bureau du Journal, place du Marché-Noir, et chez MM. Grasset, Javaud et Milon, libraires.

Chronique Politique.

On lit dans la France :

Nous avons déjà expliqué, il y a quelques jours, que la nouvelle donnée par l'Indépendance belge, de l'envoi par M. de Beust d'une circulaire datée de Paris aux agens diplomatiques de l'Autriche, était nécessairement inexacte.

Cependant, le Journal de Dresde et l'Indépendance elle-même insistent encore sur l'authenticité de ce document et en donnent même l'analyse.

Nous sommes certains que le chancelier de l'Autriche ne tardera pas à faire connaître les résultats politiques du voyage de l'empereur François-Joseph; mais nous persistons à dire que cet acte diplomatique n'existe pas.

Le Mémorial diplomatique confirme, dans les termes suivants, les observations que nous avons faites nous-mêmes à ce sujet :

- « D'après un télégramme de Londres, publié par l'Indépendance belge, M. le baron de Beust aurait envoyé de Paris aux représentants de l'Autriche près les puissances étrangères, une note circulaire pour leur signaler les points principaux de la politique générale sur laquelle l'Autriche et la France seraient tombées d'accord, sans toutefois avoir concluensemble une alliance formelle.
- » L'Autriche, toujours suivant le télégramme précité, demeurerait étrangère à la convention du 15 septembre; mais elle ne refuserait point de participer à une conférence. En même temps elle maintiendrait les stipula-

tions du traité de Prague, et sa politique dans les affaires d'Orient serait désormais identique à celle de la France.

» Des informations puisées à bonne source nous autorisent à qualifier de prématurée la nouvelle relative à l'envoi de la note circulaire attribuée au baron de Beust. Nul doute que M. le chancelier d'Autriche, à son retour à Vienne, se propose de renseigner les agents diplomatiques de l'Autriche sur le but du voyage récent de l'empereur François-Joseph en France, ainsi que sur les résultats importants qu'on est en droit de s'en promettre.

" Mais, comme l'entente intime entre l'Autriche et la France tend principalement à la consolidation de la paix universelle, M. le baron de Beust, d'accord avec la cour des Tuileries, a jugé à propos d'entretenir lui-même lord Stanley au sujet de l'échange de vues qui a eu lieu à Salzbourg et à Paris entre les denx Empereurs, attendu que l'Autriche et la France attachent le plus haut prix au concours de l'Angleterre à leurs efforts pacifiques; or, l'objet principal du voyage de M. de Beust à Londres était précisément d'obtenir ce concours.

» Il s'ensuit que le baron de Beust ne saurait adresser aux agents diplomatiques de l'Autriche, la circulaire dont parle le journal belge que lorsque, de retour de Londres et de Paris, il pourra, dans un exposé complet, résumer la situation. »

On lit dans le Mémorial diplomatique :

On peut prévoir que les négociations relatives à une conférence pour le règlement de la

question pontificale vont être entamées et poursuivies avec une grande activité.

D'après des renseignements qui nous inspirent toute confiance, l'Italie et le saint-siège seraient également disposés à accepter cette proposition. Des deux côtés on semble comprendre que le provisoire n'est plus possible à Rome, et qu'il y a urgence de rechercher une solution définitive.

Quant aux grandes puissances proprement dites, sauf l'Autriche, dont le concours nous paraît assuré dès à présent dans cette éventualité, il serait prématuré de chercher à définir dans quel ordre d'idées elles accueilleront la proposition française.

Il importe toutefois de faire remarquer que l'attitude de l'Angleterre se dégage très nettement sur la question romaine des amertumes et des passions qui inspirent depuis quelque temps la polémique des journaux de Londres.

En principe, on peut être certain que l'Angleterre ne ménage ni efforts ni démarches pour maintenir la paix, et dans ces limites elle ne refusera jamais son concours à toute tentative ayant pour but de régler le différend franco-italien.

L'Opinione dit: « On assure que jusqu'à présent aucune puissance n'a donné une adhésisn explicite au projet de conférence proposé par la France sur la question romaine. L'Espagne, seule, aurait exprimé le désir de prendre part à cette conférence. On pense généralement ici que la France abandonnera sa proposition dans le cas où la conférence ne devrait se composer que des seules puissances catholiques. »

A peine la question italienne apaisée, voilà que se réveille la question d'Orient.

Nous recevous par le dernier courrier le texte de la déclaration identique, remise à la Porte par les représentants de la Russie, de la France, de la Prusse et de l'Italie; ainsi qu'une circulaire du prince Gortschakoff, exposant aux agents diplomatiques de la Russie les motifs et le sens de cette déclaration, dont l'initiative appartient au cabinet de Saint-Pétersbourg.

« La démarche des quatre puissances, dit le Nord, a une importance considérable : elle modifie radicalement la situation de la question d'Orient, en y introduisant le principe de non-intervention qui, après avoir été adopté pour toutes les autres questions européennes, après avoir trouvé son application en Italie et en Allemagne, était exclu encore, par suite d'une anomalie assez étrange, des affaires d'Orient. »

Le Moniteur, annonce qu'en présence des récents évènements qui se sont produits dans les Etats pontificaux, l'Empereur a ordonné de contremander le départ de la troisième division qui devait s'embarquer à Toulon pour l'Italie.

On assure même qu'un aviso aurait été envoyé à Alger pour contremander l'embarquement des zouaves.

Les dépêches prussiennes annoncent que des négociations vont être activement reprises à Paris, pour obtenir que la France dégage le Mecklembourg du traité commercial qui em-

BEURRAHON.

LISA

Par Marin de Livonnière.

(Suite.)

- « Après cela, des mots sans suite, de la colère, des gestes violents. Je me suis hâté de quitter un camarade de cette humeur.
- » Ouf! me voici bien revenu de prendre les chemins de traverse, suivant le mot de Mme d'Arsoix. Non, non, pour prendre ces chemins de traverse, il faut que les voyageurs soient parfaitement d'accord et courent du même pas; si le plus fort entraîne le plus faible en le bâillonnant, c'est odieux.
- » A présent, tu sais tout: j'ai joué, j'ai perdu; je me consolerai, je tenterai fortune ailleurs. Après tout, je gaspillais ici un temps énorme: Mme d'Arsoix vous cajole; pendant huit jours, quinze jours, un mois, plus ou moins, vous la trouvez merveil-leusement aimable; puis, à la longue, vous vous apercevez qu'on se sert de vous comme d'un figurant dans la grande comédie de Cerqueux. Ce rôle

ne me convient nullement; le prendra qui voudra. Je ne dois rien, je m'en vais.

- » Et maintenant, mon pauvre Ludovic, pardonne-moi tous ces détails. A ton tour de parler. — Tu es donc malheureux aussi?
- Helas! oui. Mais, au rebours de ce qui t'arrive, Flavie ne repousse point mes hommages, tant s'en faut; c'est Mme d'Arsoix, seule, qui s'oppose à nos
- Tiens! tiens! tiens!... tu es sûr de Mile Flavie?
- Vois ce qu'elle m'a écrit ce matin même. »
- Le docteur lut le billet de Flavie, et le rendit ensuite à Ludovic.
- « Moi aussi je veux! » répétait-il en hochant la tête, ma foi, ce serait peut-être le cas... moi aussi je veux! c'est énergique ça. Si elle veut vraiment, ne pourrait-on pas essayer?...
- Quoi, Ruelland?
- Bah! une idée folle.
- Quelle idée? hein? quoi?
- Mon Dieu, rien : je ne risquerai pas un con-
- Mais si, mon cher Ruelland, parle toujours.
- Tule veux? Eh bien, dit-il en tirant de sa

poche le journal prêté par Mme d'Arsoix, prends

- Un enlevement!
- Non, jamais! je l'ai dit tout à l'heure. Non, une promenade à deux. C'est tout différent.
- Mais Flavie voudra-t-elle ?
- Dame! à en juger par le ton de son billet. Dans tous les cas, il faut s'en assurer.
- Et les moyens?
- Vois Maubert. Tu trouveras en lui aide et conseil, comme dit Mme d'Arsoix.
- Tu crois que Maubert ?...
- Je le garantirais bien disposé. Il a laissé échapper devant moi des mots étranges.
- Voyons Ruelland, à ma place le ferais-tu?
- Je ne sais pas. Quatre-vingt mille livres de rente, la plus belle personne de la terre, un établissement magnifique... c'est tentant.
- Ah! je ne suis que trop tenté. Ma mère s'est prise de querelle avec Mme d'Arsoix; je n'ai plus aucun espoir.
- La querelle ne serait rien, mon cher; mais si Mme d'Arsoix a dit non, tout est dit. »

Ludovic se leva, fit quelques tours dans sa chambre de la porte à la fenêtre et de la fenêtre à la porte. « Flavie est majeure, répétait-il, parfaitement majeure... Si je ne saisis pas l'occasion, Flavie est à jamais perdue pour moi... Que j'obtienne son consentement, celui de Mme d'Arsoix ne peut faire défaut plus tard... D'ailleurs, Mme d'Arsoix n'osera pas même crier, elle s'est enferrée elle-même en conseillant un enlèvement de nature beaucoup plus grave...»

Tout-à coup il s'arrêta devant la fenêtre.

- « Mon Dieu, dit-il, je vois là-bas Flavie avec mon père et sir Burfrey : les voilà qui entrent dans la faisanderie. Si j'allais les rejoindre? Je trouverais sans doute moyen de parler à Flavie. Qu'en penses tu, Ruelland?
- Va vite, dit le docteur, et tâche d'enlever la place d'assaut : c'est la bonne methode. »
- Au bout d'un quart d'heure, Ludovic était de retour.
- « Eh bien? lui dit le docțeur.
- Eh bien, je suis fort embarrassé: elle a refusé d'abord, puis consenti ensuite, mais à une condition: elle veut être accompagnée de Joséphine, sa vieille bonne.
- C'est très-judicieux, au contraire, très-convenable, voilà un chaperon. Tu t'applaudires plus

pêche l'entrée de ce dernier Etat dans le Zollverein.

On signale le triomphe des démocrates dans les élections des Etats de New-York et de New-Jersey, et des radicaux dans celles du Massachussets.

Les nouvelles du Mexique confirment l'élection de Juarez, comme président de la république mexicaine.

Son compétiteur, Porfirio Diaz, aurait obtenu le suffrage de plusieurs Etats.

Le combat qui s'est engagé entre les garibaldiens et les troupes pontificales a eu lieu entre Monte Rotondo et Tivoli, et prend décidément, de la localité où il a été livré, le nom de : Combat de Mentana.

Il y a eu dans ce combat dix mille garibaldiens engagés.

Le chiffre des morts et des blessés, du côté des garibaldiens, d'aprés les derniers rapports, ne s'élève qu'à 500; celui des prisonniers dépasse 1,600. Ils ont laissé aux mains des vainqueurs cinq à six mille fusils et trois canons.

Les alliés n'ont eu que 150 tués ou blessés et pas un seul prisonnier, les garibaldiens n'ayant d'autre souci que celui de leur salut personnel.

Les pontificaux, commandés par le général Kanzler, ont marché à l'ennemi au cri de : Vive l'Empereur Napoléon!

Les Français étaient commandés par le général de Polhès.

L'action, commencée le 2 au soir devant Mentana, s'est terminée le 3 au matin par la capitulation de cette localité, soivie de la reddition de Monte-Rotondo, que les garibaldiens ont évacué en toute hâte.

Les correspondances qui nous arrivent de Rome rendent témoignage de la bravoure et du sang-froid que le colonel de Charette a déployés sur le champ de bataille de Mentana. C'est en partie aux troupes qu'il commandait, électrisées par l'intrépidité de leur chef, que l'on doit le succès de la journée.

A côté de ce brave officier combattaient ses quatre frères, tous aussi courageux et aussi dévoués que lui.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'aucun des nobles jeunes gens n'a été blessé.

On mande de Florence, le 7 novembre:

Une lettre adessée par quelques officiers garibaldiens supérieurs au Diritto et à la Riforma prétend que les renforts arrivés sur le champ de bataille de Mentana, lorsque les garibaldiens avaient regagné leurs positions et que les pontificaux se retiraient, étaient des régiments de l'armée française.

Le Diritto assure que les Français ont pris, à Rome, la direction politique et militaire, et relâché plusieurs individus arrêtés par la police pontificale par mesure de précaution.

L'Opinione dit que les Français ont pris part au combat de Mentana; il y avait; suivant elle, les 1°, 59° et 80° régiments d'infanterie de ligne, un bataillon de chasseurs et une batterie d'artillerie.

Mardi, quelques désordres ont eu lieu à Milan, par suite d'une manifestation dispersée par la garde nationale.

Le gouvernement français a invité télégraphiquement le gouvernement pontifical à empêcher toutes représailles contre les individus compromis dans les votations de plébiscites.

Nous trouvons dans les journaux anglais, sur la bataille de Mentana, les détails suivants qui paraissent très-exacts:

« Garibaldi quitta Monte-Rotondo le 3, pour prendre Tivoli qu'avaient réoccupé les troupes pontificales. Un peu au-delà de Mentana, il fnt attaqué tout-à coup par toute la force pontificale qui ouvrit aussitôt un feu très-vif d'artillerie. Une bataille acharnée s'ensuivit qui dura trois quarts d'heure.

» Garibaldi après des pertes considérables battit en rêtraite sur Monte-Rotondo; il fut suivi par les troupes pontificales et la bataille recommença, et après deux heures et demie d'une lutte désespérée, les garibaldiens furent complètement dispersés.

» Garibaldi et les débris de ses troupes repassèrent la frontière italienne.

» La plus grande bravoure fut déployée des deux côtés, et les zouaves pontificaux firent plusieurs charges à la baïonnette.

» Les garibaldiens laissèrent 650 morts et 900 prisonniers. On ne sait pas au juste le nombre des blessés.

» Les pontificaux eurent 200 tués et blessés. La force garibaldienne consistait en 3,500 hommes, 2 canons et 35 chevaux.

» Menolti a été légèrement blessé à la jambe. »

Le récit anglais ajoute que la veille une députation, dont faisaient partie les députés Corte, Crispi et Sineo, s'était rendue auprès de Garibaldi et aurait vainement essayé de le détourner de son entreprise.

On mande de Florence, le 5 novembre :

Le Corriero italiano annonce, sous toute réserve, que, par suite de l'abandon du territoire pontifical par les volontaires, les troupes françaises évacueront Rome, se bornant seulement à occuper Civita-Vecchia pendant les négociations diplomatiques.

En même temps, les troupes italiennes rentreraient dans le royaume d'Italie.

Plusieurs journaux publient, d'après les feuilles anglaises, des extraits de deux proclamations de Mazzini, auxquelles les derniers

évènements qui se sont produits dans les Etats pontificaux enlèvent tout caractère de gravité. Elles sont datées des 28 et 29 octobre.

Voici quelques extraits de la première :

« Aux Italiens.

- » Etre ou n'être pas? voici la question que vous pose maintenant l'étranger.
- » Les soldats français sont en garnison à Civita-Vecchia; Brennus est aux portes de Rome
- » Voulez vous leur répondre, comme vos pères, par l'épée, ou présenterez vous, en fils lâches et dégénérés, votre front à l'outrage?
- » Direz vous à l'Europe : Le Mexique est une nation, et nous n'en sommes pas une; nous ne sommes qu'une multitude, ayant perdu tout sens de sa liberté et de son droit, soumise à celui qui ose s'appeler lui-même notre maître; ou affirmerez-vous vos droits, votre liberté, votre honneur présent, et votre ferme détermination pour l'avenir, d'être une grande nation?
- » Quelle que soit votre réponse, elle est décisive. Etre ou n'être pas; l'heure actuelle décide de votre destin.
- » Vous n'avez qu'un moyen d'être : forcer le gouvernement à déclarer la guerre à l'envahisseur, ou élever des barricades.
- » La guerre immédiate ou les barricades! Ne balancez pas davantage. Si le gouvernement accepte la première alternative, courez sus et secourez-le; s'il refuse, poussez le cri de l'Italie, et renversez-le! »

La seconde proclamation est non moins expressive. On y trouve des phrases comme celleci: « Le roi qui a signé la proclamation est un roi déchu, ou la nation est une nation déchue.» Elle se termine par les cris: « Aux barricades! aux armes! à Rome! » Cet appel aux armes et à l'émeute n'a-t-il pas la valeur d'un enseignement? Dans tous les cas, il pourrait bien être pour le gouvernement italien le précurseur de bien inextricables difficultés. On ne joue pas impunément avec la tempête!

Pour les articles non signés : P. Godet.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le Moniteur:

Il se fait à l'Exposition un grand mouvement, conséquence forcée de la fermeture et de la nécessité où se trouvent les exposants de retirer les produits. L'emballage s'opère sur l'échelle la plus étendue et les moyens de transport se multiplient pour l'enlèvement rapide des colis. Les rails qui ont rendu de si grands services au moment de l'arrivée des lourds objets, des machines immenses, des locomotives, des appareils de grande dimension, reparaissent après avoir été dissimulés pendant sept mois sous le plancher de la grande galerie circulaire ou sous la terre du promenoir et des avenues.

Il ne faudra pas beaucoup de temps pour que toutes ces merveilles aient disparu, et bientôt, de cette exhibition brillante, il ne restera que son abri de fer et de cristal, destiné lui-même à une prompte disparition.

— On va commencer la vente de la charpente en fer du bâtiment de l'Exposition universelle. Cette charpente comprend 15 millions 500 mille kilogrammes de fer et fonte, dont 10 millions de kilogrammes pour la galerie des machines et ses annexes, et 5 millions de kilogrammes pour les autres galeries. La toiture des galeries d'archéologie et des beaux-arts a exigé 500,000 kilogrammes de fer.

Il entre dans la charpente totale environt millions de rivets pour le passage desquels il a dù être percé près de 15 millions de trous.

Le chevronnage des parties couvertes a zinc a employé 1,100 mètres cubes de bois la surface de volige recouverte en zinc s'élèveà 55 mille mètres.

- Nous apprenons la mort du maréchal O'Donnell, ancien président du conseil des ministres en Espague. Il est décédé à Biarriízoù il résidait depuis quelques mois. Il est utile de rappeler le rôle considérable que le marèchal O'Donnell a joué dans les affaires de son pays: depuis qu'il était sorti du ponvoir, il avait continué à montrer le même dévouement envers le gouvernement de la reine, et il avait loyalement appuyé le ministère qui lui avait succédé.
- La santé de M. de Lamartine, sans être mauvaise en ce moment, exige toujours des ménagements et des soins. Le séjour du Mid a été, dit on, recommandé pendant la saison d'hiver à l'illustre écrivain, qui a eu dernièrement encore de nouvelles attaques de rhumatisme, mais d'un caractère très-benin celle fois.
- M. de Lamartine partirait bientôt pour Nœ et se rendrait en Italie.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les évènements extérieurs dans lesquels la politique française est engagée ne sauralent faire oublier complètement les questions intérieures d'utilité publique et les travaux importants qui suivent leur cours.

L'un des plus urgents est le Code rurs, tant de fois réclamé et depuis si longtemp élaboré

Un chapitre essentiel de ce Code sera étidemment consacré aux chemins ruraux, à leu caractère, à leur propriété, à leur entrelien, à leur conservation.

Le 10 novembre se réunira, au chef-lieu de département, comme le savent nos lecteurs, la commission déléguée par le conseil général pour procéder à la classification des chemis

tard d'avoir accédé à ce désir : même dans une équipée, il faut le moins possible prêter le flanc aux commérages.

- Je le veux bien, mais si Joséphine refuse?
- Bah! bah! As-tu quelque part un homme d'affaire qui puisse t'avancer quinze ou vingt mille francs?
- Je ne vois que M. Monneron, le banquier de mon père, à Avranches.
- Connaît il ta signature?
- Parfaitement.

4 . 1

- Signe-moi une obligation de vingt mille francs, mon bon. Demain, à midi, je te remets la somme. Il faut dix mille francs pour Maubert, cinq à six mille pour Joséphine; tu garderas le reste pour les frais de déplacement.
- Oui, mais Maubert, comment s'entendre avec lui?
- Ecoute, Ludovic, je veux te servir en ami. Tu ne l'oublieras pas plus tard, hein? Mme d'Arsoix voulait m'imposer je ne sais quel exil ontrageant : ma femme ne pouvait être de rang à frayer avec sa fille. Tu agiras d'autre façon?
- Mon cher line land, c'est désormais entre nous à la vie, à la mort!

- A la vie seulement, va; ne parlons pas de la mort: quand il s'agit de mourir, on y regarde. Echange de bons services, voilà ce que je demande. Donc, à moi de commencer. Je vais, coûte que coûte, retourner chez Maubert; je l'ai trouvé fort occupé de comptes, il y est encore probablement. Tu m'autorises à promettre dix mille francs?
- Sans aucun doute, et, au besoin, ma signature...
- Laisse donc! attends-moi seulement. » Vingt minutes s'écoulèrent.

Quand le docteur redescendit des mansardes, Ludovic n'avait pas eu la patience d'attendre dans sa chambre; il faisait le pied de grue sur le palier. Du plus loin, il adressa un signe interrogatuur à son ami. Celui-ci branla la tête. Ludovic monta deux ou trois marches.

- « Ce n'est ni oui ni non, dit le docteur à voix basse; peste! le gaillard ne se livre guère.
- Mais enfin, dit Ludovic, vent-il? ne veut-il pas?
- Point de réponse positive, mon cher; il te la donnera, s'il y a lieu. Jusque-là, ne bouge pas. Néanmoins, à tout évènement, je vais te chercher des fonds; tu les auras demain à midi.

- « Et sur ce : au revoir ! Eh mais , j'oubliais : l'obligation de vingt mille francs ?
 - La voici.

Bien, à demain, garde le journal; Mme d'Arsoix, ne me voyant pas le rapporter, va supposer que je prends son chemin de traverse... Ah! si on m'avait dit oui, comme à toi; mais helas!... Allons, n'y pensons plus... tu m'aideras à trouver une jolie femme et cent mille francs, n'est-ce pas?

- Si je t'aiderai, mon cher Ruelland! j'en fais mon affaire. »

Les deux amis échangèrent une poignée de main; le docteur quitta Cerqueux sans voir personne; Ludovic descendit au jardin où son père et sir Burfrey se promenaient encore, mais il ne trouva plus celle qu'il cherchait.

XIV.

Comme le docteur l'avait prévu, Mme d'Arsoix, voyant les heures s'écouler sans qu'on lui rapportât le journal, en conclut que les suggestions du conseiller anonyme avaient été accueillies. Donc, il fallait agir. D'ailleurs, le moment paraissait favorable. M. de Fogny et Adrien à la Roche-Léhan, sir Burfrey et M. Le Burcier au jardin, Ludovic et sa mère

retirés dans leurs appartements, personne au salm, pleine liberté de prendre les mesures nécessairs sans éveiller l'attention de qui que ca fût, elle li dire à Maubert de venir sur-le-champ la trouve dans le boudoir, près du grand salon.

Au bout d'un quart d'heure, — l'homme affects de ne jamais obeir ponctuellement, — Maubet frappait à la porte du boudoir Puis, ayant rep l'ordre d'entrer, il se tint debout, l'attitude budeuse et hautaine. Mme d'Arsoix écrivait, elle ne s dérangea pas.

Petit, trapu, solidement bâti, noir de visage, la yeux bridés, Maubert n'avait, au premier asped, rien d'attrayant; néanmoins, à observer le jeu à sa physionomie, on découvrait en lui les marque d'une intelligence peu commune. Il ne prêtait guêt aux observations, du reste, il évitait les gens et a l'évitait. Mme d'Arsoix elle-même lui parlait le plurarement possible et ne se montrait pas exigenment le ton des réponses; après tout, Maubert retait, dans son langage, fidèle aux formules, ma son sourire était sardonique.

Mme d'Arsoix écrivit encore deux ou trois ligns quitta son bureau et vint s'asseoir près d'une tables ouvrage. vicinaux communaux en exécution du décret impérial du 17 août dernier.

M. le ministre de l'intérieur a voulu profiler de la réunion de ces commissions pour les consulter sur les divers points que le Code rural doit régler relativement aux chemins rureaux.

Il a donc adressé à MM. les préfets une circulaire récente les invitant à soumettre aux commissions départementales les questions sui-

« Convient-il de placer les chemins ruraux sous un régime légal qui autorise la création, reconnaisse l'existence et assure la conservation des voies publiques?

» Faut-il créer, dès à présent, des ressources destinées à pourvoir à la réparation et à l'entretien des chemins ruraux ?

. Ces ressources nouvelles doivent-elles être fournies par les communes?

» Dans quelles mesures? Par quels moyens? La charge aurait-elle un caractère obligatoire?

, Si les communes ne pouvaient, sans inconvénients, supporter cette dépense, ne conviendrait il pas de donner aux propriétaires intéressés la faculté de se constituer en syndicat pour pourvoir à la réparation et à l'entretien des chemins ruraux, sans préjudice des concours facultatifs des communes?

, Le consentement des deux tiers des propriétaires intéressés, réunis par le maire de la commune, ne suffirait-il pas pour la constitution du syndicat?

» Faut il, de plus, exiger que les propriétaires favorables à la création du syndicat possèdent une quantité déterminée (la moitié par exemple) de la superficie des terrains?

» La charge à supporter par les propriétaires réunis en syndicat devrait-elle atteindre ou dépasser deux journées de prestation en nature, el 2 cent. additionnels au principal de la contribution funcière ? »

Demain dimanche, fête de la Dédicace, le T.S. S. sera exposé dans l'église de la Visitation. Le R. P. Audibert, supérieur des religieux du Saint - Sacrement, prêchera à la grand'messe, à dix heures, et aux vêpres, à trois heures.

Le service d'hiver sur la ligne du chemin de fer d'Orléans commencera le 11 novembre.

Des ingénieurs de la compagnie soumissionnaire sont en ce moment sur la ligne de Saint-Nazaire au Croisic, pour étudier le tracé du chemin de fer qui doit relier ces deux villes.

Il n'est pas rare de recevoir dans une lettre un timbre-poste destine à affranchir la réponse demandée. Ce timbre est toujours adhérent à la lettre; il y est collé par un coin après avoir élé humecté par la langue ou les lèvres. Or. si l'expéditeur est atteint de quelques lésions spécifiques de la bonche ou de la langue, on

comprend à quoi s'expose le destinataire lorsque, pour coller à son tour ce même timbre, il le repasse sur sa propre langue. Conclusion : Ne le mouillez jamais qu'avec de l'eau. - La Gazette médicale de Lyon donne ce conseil aux spécialistes. Il est prudent et bon pour tout le monde : suivez-le.

Des dernières instructions données par le ministre de l'instruction publique aux préfets pour l'exécution de la nouvelle loi résultent trois faits importants: le premier, c'est que doréavant toute famille pauvre a la certitude de pouvoir faire envoyer gratuitement ses enfants à l'école; le second, c'est qu'à partir du 1º janvier 1868, les institutrices titulaires qui étaient en fonctions au 10 avril dernier, jouiront d'un traitement garanti; le troisième enfin, c'est que tout instituteur qui dirigera cet hiver un cours d'adultes régulièrement établi, recevra une indemnité gratuite de cinquante francs au moins, qui pourra, lorsqu'il y aura lieu, s'élever à cent francs, et à laquelle s'ajoutera, dans tous les cas, le remboursement garanti des frais d'éclairage.

On lit dans le Phare de la Loire, à la date du 7 novembre:

« M. Victor Mangin, rédacteur en chef du Phare de la Loire, a succombé cette nuit, à minuit, au mal qui le retenait depuis plus de deux mois sur son lit de douleur.

» Il n'était âgé que de 48 ans, mais les agitations et les luttes de sa vie de journaliste indépendant avaient depuis longtemps réagi sur sa constitution nerveus e et impressionnable. Chez lui l'esprit tuait le corps. Travailleur ardent, il ne tenait aucun compte de l'épuisement graduel de ses forces; il voulait les soumettre à sa pensée toujours active, ferme et persévérante; il a succombé à la tâche, sur le champ de bataille où son digne père lui avait montré l'exemple et succomba lui-même. »

Les obsèques de M. Victor Mangin ont eu lieu hier vendredi.

Voici un point de jurisprudence rurale qu'il ne nous paraît pas sans intérêt de faire connaître:

« Dernièrement, un propriétaire-cultivateur a été condamné à cinq francs d'amende pour avoir fait faire, par son domestique, des réparations indispensables à un chemin par lequel il opère ses charriages habituels.

» Le jugement s'appuie sur la loi de 1791 qui déclare que les chemins étant des propriétés communales, il appartient à l'administration seule d'y prescrire et d'y faire exècuter des réparations; il s'appuie également sur un arrêt de la cour de cassation, du 16 décembre 1853, d'après lequel « la réparation faite par un particulier sans autorisation, sur un chemin rurat, n'en est pas moins une contravention, quoiqu'elle ait été faite dans l'unique but d'améliorer l'état de la voie publi-

» Il suit de là, dit un journal d'agriculture qui reproduit cefte décision, que les propriétaires ou cultivateurs qui veulent rendre praticable une section de chemin rural, même à leurs frais, sont obligés d'en demander l'autorisation au maire de la commune. »

Protection des petits oiseaux par le ministre de l'agriculture. - Le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'adresser une circulaire aux préfets pour leur recommander de s'opposer à la destruction des petits oiseaux, par les mesures les plus énergiques, et notamment par la sévère application des articles 9 et 11 de la loi du 3 mai 1844 sur la chasse.

Ces mesures rendront un grand service à l'agriculture; les petits oiseaux font, on ne saurait trop le répéter, une guerre acharnée aux insectes nuisibles.

Préparation pour nettoyer les gants. - Savon râpé, 250 gr.; eau de Javelle 165 gr.; ammoniaque liquide, 10 gr.; eau, 155 gr.; on fait une pâte dont on imprègne des morceaux de flanelle, avec lesquels on frotte les gants qu'on veut nettoyer.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. Godet.

Dernières Nouvelles.

On lit dans le Moniteur :

Les nouvelles d'Italie sont satisfaisantes ; la tranquillité continue à régner à Florence et dans la plupart des grandes villes du royaume. Elle n'a été troublée qu'à Milan et à Pavie, où des manifestations organisées par les mazziniens ont nécessité l'intervention de la force armée. La population n'a d'ailleurs pas répondu aux appels des agitateurs qui, en grande partie, obéissaient à un mot d'ordre et appartenaient à des sociétés secrètes. Un certain nombre d'arrestations ont été opérées, et, aux dernières nouvelles, le calme était rétabli dans les deux villes.

On lit dans la Gazetta di Milano du 6 no.

« Ce journal publie une protestation d'un grand nombre de députés et d'autres personnages contre l'arrestation de Garibaldi. Elle est datée de Figline, 4 novembre.

» Garibaldi avait obtenu un train spécial pour Florence à la condition qu'il serait complètement libre; mais à Figline, le colonel Canrozzi s'est présenté à lui avec un mandat

» Malgré ses protestations et sa vive résistance, le général a été enlevé de force par quatre carabiniers et transporté dans un autre convoi, qui a été dîrigé sur la Spezzia. »

L'empereur François-Joseph est rentré dans ses Etats. Une réception officielle l'attendait à

la gare de Vienne. La population lui a fait une ovation enthousiaste.

L'empereur a prononcé à cette occasion une allocution où il se félicite, dans l'intérêt de la politique de l'Autriche, de l'accueil qu'il a reçu en France.

Pour les dernières nouvelles : P. Godet.

THÉATRE DE SAUMUR.

Lundi prochain 11 novembre.

Lazare le Pâtre, drame en 5 actes, dont un prologue, par M. Bouchardy. - M. Angèle Leroux remplira le rôle de la duchesse Nativa Pazzi.

Le Brésilien, comédie-vaudeville en un acte, de M. Ludovic Halévy. - M116 Léonie Bertaut, qui remplira le rôle de Micheline, chantera l'air des Abeilles de la Reine Topaze.

Nous voici en novembre. Bientôt l'hiver arrivera avec ses brumes et ses frimats. Quand la famille, réunie autour du foyer, aura de longues soirées à passer, elle trouvera une précieuse ressource dans un excellent journal illustré, dont la lecture pourra être écoutée avec autant de charme par la jeune fille que par le vieillard. Des gravures splendides dérouleront le tableau de tous les évènements intéressants du moment, tiendront au courant de tout ce qui passe dans les salons, à la cour, dans les théâtres, etc.; montreront d'admirables pages d'art, les portraits des personnages célèbres, des scènes de voyages, tout sujet, en un mot, qui aura mérité d'attirer l'attention dans le monde entier. A ce titre. l'Univers illustré répond aux souhaits les plus exigeants comme l'atteste une vogue énorme, qui se traduit par un tirage auquel les publications illustrées françaises n'étaient jamais parvenues. Le dernier numéro de l'Univers illustré contient, parmi ses principales gravures : l'Arrivée de l'empereur d'Autriche à Paris; la Grande revue passée en son honneur au bois de Boulogne; l'Arsenal de Vienne; les Jeunes Chinoises de l'Exposition ; l'Isba et les Ecuries russes au Champ-de-Mars; le Château de Balmoral, résidence de la reine Victoria en Ecosse; les Costumes grecs anciens et modernes ; l'Idylle au désert ; le Portrait de sir Moses Montesiore, le célèbre philanthrope, etc., elc. Que pourrions nous ajouter en faveur de l'Univers illustré, qui parlât plus éloquemment que cette énumération attrayante et variée des principaux dessins d'un seul numéro?

BOURSE DU 7 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. - Ferme à 68 45.

4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. - Fermé à 98 25.

BOURSE DE S NOVEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. - Fermé à 69 25. 4 1/2 p. 0/0 sans changement. - Fermé à 98 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

« Yous a-t-on parlé, Maubert? dit-elle en jetant sur le majordome un regard inquisiteur.

- On m'a parlé, madame la baronne, mais je n'ai pas bien compris.

- C'est bon, je vous donnerai les détails; ditesmoi seulement si l'affaire vous convient.

- Ca dependra des conditions.

- Ecoutez . Maubert , vous vous étes toujours posé, assez mal à propos, en défenseur des intérêts de Lisa. Je l'ai cependant traitée avec une bonté que tout le monde reconnaît. Avjourd hui, je lui donne quatre-vingt mille francs en la mariant avec un galant homme; en vérité, si ces conditions ne vous plaisent pas...

- Madame la baronne me pardonnera de l'interrompre : le sort de Mlle Lisa me paraît mieux assuré que jamais ; j'entends parler d'autres conditions.

- Ah! cette fois vous êtes satisfait! Voyons, quelles sont ces autres conditions?

- Madame la baronne sait que je vais jouer un jeu à ne pouvoir remettre les pieds en France; il était convenu que j'aurais quatre mille francs par an, ma vie durant, sans compter les profits : je demande dix années d'avance.

- Quarante mille france ! pour un voyage de huit

- Et les risques, madame la baronne?

- Une fois le mariage fait, vous n'avez plus rien à craindre.

- Et si le mariage ne se fait pas? Non, non: quarante mille francs, ou je ne bouge d'une se-

Je pourrai trouver quelque autre moins exigeant que vous.

- Un autre!... Madame la baronne ne se rappelle donc pas ce que je lui ai dit cent fois? Le jour où on touchera à un cheveu de la tête de Mlle Lisa !...

- Mais, puisque vous êtes satisfait du sort que je lui fais.

- Un autre!... mort de ma vie !

- Eh bien, n'en parlons plus; mais vos prétentions sont exorbitantes.

- Comment! il me reste, je l'espère, plus de dix ans à vivre ; j'avais quatre mille francs ; je ne demande pas même le capital de ma rente.

- Alors, vous renoncez à cette rente?

- C'est comme ca que je l'entends.

- Ah! de la sorte, peut-être. Mais je n'ai pas ici quarante mille francs de disponibles.

- Aux ordres de madame, quand madame aura

de l'argent.

- Mais, Maubert, cette affaire est très-pressée; Lisa se trouve dans une situation fâcheuse, les assiduités du docteur Ruelland ont été remarquées ; il faut régulariser cela.

- Si madame la baronne a quarante mille francs, je suis prêt, aujourd'hui, demain, peu importe. Autrement, non!

- Allons, toujours le même homme. - Enfin, je prendrai quarante mille francs sur la dot de Lisa : j'aurai huit ou dix jours pour combler le déficit.

- Madame la baronne me permettra de lui de-

mander autre chose.

- Encore une condition?

- Ce sera la dernière.

- Eh bien, finissons-en; que voulez-vous?

- C'est ce papier...

- Quel papier ?

- Le papier que j'ai signé en revenant de Russie.

- Maubert, vous abusez.

- Ce papier...

- Vous ne l'aurez pas, Maubert.

- Alors, madame n'a plus besoin de moi?

- Non, vous pouvez aller. »

Maubert sortit, Mme d'Arsoix se leva, ouvrit la

fenêtre et respira quelques bouffées d'air, puis elle revint s'asseoir. « Qui me délivrera de ce misérable, dit-elle en s'etreignant les doigts avec force ? Quand je le vois, quand je l'entends, c'est le poids de vingt années de souffrances, d'humiliations et de terreurs qui retombent sur moi. Oh ! le génie malfaisant! sans lui j'étais heureuse; il a su me faire, depuis vingt ans, un supplice de chaque jour ! Qui m'en délivrera?...

" Qui? reprit-elle en se levant vivement : moi! il veut de l'argent..., je lui en donnerai ; il veut ce papier..., et que m'importe ce papier? Celui qui s'est tu se taira encore. Lui parti, Lisa partie, mariée, je respirerai. J'ai triomphé de bien des obstacles, je triompherai de celui-là... et c'est le dernier! »

Mme d'Arsoix quitta le boudoir, monta à sa chambre et redescendit un instant après , portant à la main une grosse liasse de billets de banque et un papier plié en quatre; elle posa le tout sur la cheminée, sonna et attendit.

Un domestique parut.

« Envoyez-moi Maubert, dit Mme d'Arsoix. »

(La suite au prochain numéro)

WIE PO IN IN INC. INC.

PAR ADJUDICATION .

Au château de Jalesnes, commune de Vernantes.

Par le ministère de M. VERNEAU. notaire à Vernoil.

Le vendredi 22 novembre 1867, à onze heures très précises,

694 PIEDS D'ARBRES

ET COUPES BOIS-TAILLIS.

Sur les réserves de la terre de Jalesnes, commune de Vernantes;

Le tout divisé en 14 lots.

COUPES DE TAILLIS.

1er Lot. - Les Penthières, joignant au nord la route de Vernantes à Blou, âge 9 et 18 ans, H. A. C. contenant environ. . . . 2º Lot. - Portion des Penthières, joignant au midi la route de Vernantes à Blou, au nord l'ancien chemin de Vernantes à Longué, âge 9 et 18 ans. 1 58 70 3º Lot. - Portion du Bois-Rond, joignant au midi l'ancien chemin de Longué, âgé de 11 et 20 ans, contenant environ. . 6 44 57 4° Lot. - Portion du Bois-Rond, joignant au levant le chemin des Callots et au midi la futaie du Bois-Rond, âgé de 11 à 5 27 22 20 ans. Ces deux derniers lots sont séparés par une allée dans toute leur longueur. 5° Lot. — Les Basses-Penthières, joignant l'ancienne futaie du Bois-Rond, âge 20 ans, conte-» 64 × de Jalesnes, portion du taillis de la Glacière, âgé de 23 ans, joignant au nord l'altée du Mail, con-» 72 » tenant environ . . 7º Lot. - Autre portion du taillis de la Glacière, joignant au midi le mur du parc, âgé de 23 ans, » 90 59 contenant environ. . . Ces deux derniers lots sont séparés des autres bois du parc par une large rigole.

BOIS DE HAUTE-FUTAIE.

Désignation.

152 Chênes. 268 Hêtres. 9 Ormeaux. 18 Châtaigniers. 17 Trembles. 20 Charmes. 125 Sapins. 14 Erables. 73 Léards.

Tous ces arbres sont situés dans les réserves de la terre de Jalesnes et sont divisés en sept lots.

Pour plus de détails, voir les affiches.

On vendra, ce même jour, divers

bois débités.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Chapin, régisseur à Vernantes, et à M° VERNEAU, notaire à Vernoil, dépositaire du cahier des

Les gardes Landry, Harrault et Ragain feront connaître ces lots.

A WIENIEDER IE

OU A LOUER,

Avec un Fonds de Boulangerie Bien achalandé,

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Royale, nº 30.

S'adresser à Mme Rousteaux-Poi-TOU.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Hôpital Militaire de l'École de Cavalerie.

ADJUDICATION

AU RABAIS

DES DENRÉES ET OBJETS DE CONSOMMATION

Pour l'Année 1868.

Le public est prévenu que le jeudi 28 novembre 1867, à une heure de relevée, il sera procédé, à l'Hôpital Militaire de l'Ecole de Cavalerie de Saumur, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des denrées et objets de consommation ci-après désignés, nécessaires audit Hôpital pendant l'année 1868.

Cette adjudication sera faite par le Sous-Intendant militaire, chargé de la surveillance administrative de l'établissement, en présence des officiers

de santé en chef et de l'officier-comptable.

Désignation des fournitures.

	1er GROUPE	Viande	kilogramme.
	2º GROUPE	Pain, 1re qualité	id.
		Vin rouge ordinaire	litre.
	3° GROUPE {	Vin blanc	id.
	3° GROUPE bis.		id.
	O GROUPE OLO.	Bière. Chocolat	kilogramme.
	CONTENT OF THE PLANT	Gluten granulé et tapioca	id.
	4° GROUPE	Semoule et crème de riz	id.
	4" GROUPE	Vermicelle	id.
		Riz	id.
	The state of the s	Riz	id. course
	Callered to the state of	Pommes de terre	id.
	5° GROUPE	Carolles el navels	id.
	Arter C.	Carottes et navets	nombre.
	6° GROUPE		
	6° GROUPE bis.	Beurre	kilogramme.
	O GROUPE DES.	Eswine de coicle	litre.
	Herman Bl : 2973	Farine de seigle	kilogramme.
	Ma an array	Orge en grains	agen id.antedel
	7° GROUPE	Haricots	- anno idengale te
		Lentilles	id.
		Pois	id.
	7° GROUPE bis	Paille de couchage	id.
		Alcool	id.
	So. State Service	Miel { blanc	da das id. Lavitan
		jaune	id.
		Sucre (lumps blanc)	rieve id. and our
		Pruneaux	10.
		Sel	101.
	8 GROUPE	Huile d'olives	ne impidit qualif
		Vinaigre	id.
		Vinaigre	id.
		Chandelles	id.
	se a self i la para de la compa	Hune a profer	id.
	n later and a second	Savon ordinaire	id.
		Cristaux de soude	id.
	8° GROUPE bis.	Saindoux de 1º qualité	id:
	Talenta - Hostag	Linge (bandes roulées	id.
		and linge.	id.
		pansement petit linge	CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF THE PARTY OF T
	9° GROUPE	Charpie de fil.	lounal id.
		Charnie de chanvre	id.
		Charpie de filasse épurée	Tracid. to take
		Bois à Brûler.	
		Charbon de bois.	hectolitre.
	at any last accordance		quintal métrique.
١	10° GROUPE	Id. de terre	id.
		Coke. Fagots d'allumage	nombre.
		Objets de bureau.	
l	Mr anounn	Id.	mains.
-	11° GROUPE		nombre.
		Fisher à médacine	kilogramme.
-		Fioles à médecine	nombre.
	12° GROUPE	Faïence et porcelaine	
		Terre et grès	a law i id. I still i
	170	Verre	id.
	13° GROUPE,	Blanchissage	à la pièce.

Les soumissions ne pourront être faites que pour la fourniture d'un ou de plusieurs des groupes ci dessus, et devront porter un prix ferme pour

chacune des denrées qu'ils comportent.

Toutes les soumissions seront établies sur papier timbré (cette condition est de rigueur) et comporteront un prix exprimé en fractions décimales derivant directement du franc, unité monétaire, soit en centimes et millimes ou millièmes de franc; ainsi, par exemple, le nombre 3 fr. 57,2, s'exprimera : trois francs cinquante-sept centimes et deux millièmes de franc.

Elles seront en outre accompagnées d'un état des quantités dépensées pendant les huit premiers mois de 1867, sur lequel les adjudicataires feront ressortir le montant de la dépense au nouveau prix demandé par eux. Cet état sera délivré gratis à ceux qui en feront la demande.

Les personnes, dont l'intention est de soumissionner pour les fournitures ci-dessus détaillées, sont invitées à examiner préalablement les échantillons déposés à l'Hôpital, afin de pouvoir établir leurs prix d'après la qualité de ces objets qui serviront de types à l'adjudication.

Les denrées seront rendues et livrées à l'Hôpital aux frais du fournisseur, sur la demande de l'Officier-Comptable.

Chaque soumissionnaire devra présenter une caution valable, qui sera solidaire avec lui envers le Gouvernement, et dont les noms, qualité et de-meure devront être mentionnés au bas de la soumission. Un certificat de l'autorité civile ou de la chambre de commerce, constatant la solvabilité

du soumissionnaire et de sa caution, y sera joint.
On n'admettra à concourir aux adjudications que les personnes qui exer-

cent elles mêmes le genre de commerce auquel se rapportent les objets soumissionnés. Toutefois les négociants munis de la patente de première classe seront admis à soumissionner pour toute espèce de fourniture.

Aucune soumission ne sera admise si elle ne renferme toutes les cond-

L'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation ministérielle. On pourra prendre connaissance du cahier des charges au bureau du Sou Intendant militaire, rue Bodin, et au bureau de l'Officier-Comptable, à l'He pital de l'Ecole impériale de Cavalerie, où l'on aura l'aperçu de l'importana des fournitures.

Fait à Saumur, le 6 novembre 1867.

Le Sous-Intendant militaire, BROU.

(665)

A VENDRE

PORTION DU MATERIEL AGRICOLE

De la ferme de Jalesnes. Appartenant à M. le marquis

DE MAILLÉ.

L'adjudication s'en fera au château de Jalesnes, commune de Vernantes, le vendredi 22 novembre 1867. à une heure après midi, par le ministère de Me VERNEAU, notaire à Vernoit.

DÉSIGNATION.

Plusieurs harnais complets.

Deux bricolles.

Divers colliers et brides, quatre paires de traits et autres bons ob-

Une machine à battre, système Cumming, à manège, pour chevaux ou bœufs.

Un tombereau.

Une petite carriole.

Deux charrettes à cheval. Trois charrettes à bœufs.

Un chartil.

Dix-huit charrues de diverses formes et grandeurs. Cinq avant-trains pour bœufs et

chevaux, un semoir, un extirpa-Une herse à dents de fer, une

râcleuse. Trois chaînes de charrues (ou

prouillères.

On vendra, le même jour, une quantité de foin et sainfoin bottelés.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Chapin, régisseur à Vernautes, et, pour voir les objets, au sieur Moreau, maître laboureur à Jalesnes.

Etude de M. DABURON, notaire à Breze.

AN WIENDIRDE Aux enchères,

s is a begunned LA

COUPE DE BOIS-TAILLIS

Dite la SABLONNIÈRE,

Dépendant de la terre de Meigné.

Cette coupe, située sur la commune de Brézé, contient 3 hectares 30 ares.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M° DABURON, notaire à Brézé, le dimanche 17 novembre 1867, à deux heures après midi.

S'adresser, pour tous renseignements et pour prendre communica. tion du cahier des charges, audit M. Daburon. (567) Me DABURON.

Etude de M. TOUCHALEAUME, notaire, à Saumur, place de la Bilange.

A L'AMIABLE,

LA FERME DE LA MAZIÈRE

Située commune de Villebernier, contenant environ 11 hectares 18

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M' Touchaleaum. notaire.

AN WHITE BEEN OU A LOUER.

Pour entrer en jonissance à la Saint-Jean 1868, UNE

BELLE MAISON DE COMMERCE

Située à Saumur,

Place de la Bilange, Actuellement occupée par M. Be lazar, quincaillier.

S'adresser à M. PICHERIE, horle

A CEDER COMMERCE DE VINS

EN GROS. Avec bonne clientèle.

S'adresser au bureau du journal,

A LOUER UNE MAISON

Située à Saumur, Rue Haute-Saint-Pierre,

Cave, écurie, remise, cour d jardin.

Entrée en jouissance de suite. UNE AUTRE MAISON

Rue du Portail-Louis, Occupée par M. Dézy.

Entrée en jouissance à la Saint-Jean 1868.

AL MINUTER PRÉSENTEMENT

UNE CHAMBRE, rue Saint-Nicolas, au dessus de chez M. Menard. UNE PORTION DE MAISON rez-de-chaussée, cave et grenier, rue du Pavillon.

UNE CAVE, rue de Fenet. S'adresser à M. GIRARD-ROUSTEAUX place de la Grise.

AVIS

La commune de Brossay demande un forgeron et un charron. pour s'y établir ; il y a une clientel assurée et logement disponible.

Vient de paraître:

Par le chevalier de GLOUVET

Prix: 1 franc.

A Saumur, chez tous les libraires.

Saumur P. GODET, imprimeur